

Le conseil municipal s'est réuni le vendredi 25 avril 2014, à 20 heures, sous la présidence de Monsieur MEUNIER Fabrice, Maire.

Présents :

Philippe DAUPHIN, René GERVAIS, Dominique CHAVINIER, Alexandre FORESTIER, Jérôme PICARD, Bernadette SEINCE, Annie JOUVE, Alain COUDERC, Valérie JUILLARD, Fabrice MEUNIER.

Absents excusés :

Huguette TOURAILLE

Procuration :

Huguette TOURAILLE à Fabrice MEUNIER

Secrétaire de séance : Valérie JUILLARD

Présentation et vote du budget primitif 2014 – Commune :

Monsieur Le Maire a procédé à la présentation du budget primitif de la commune.

Section de fonctionnement

Elle s'équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement à la somme de **846 170.92 €**.

Principaux postes de dépenses

- Charges à caractère général : eau, électricité, combustibles, fêtes et cérémonies, assurances, entretien et fournitures voiries, bâtiments, frais de télécommunications et d'affranchissements : **113 650.00 €**
- Charges de personnel : salaires, cotisations patronales URSSAF, caisses de retraites, accident du travail, Assedic : **129 900.00 €**.
- Atténuations de produits : **2 500.00€**
- Autres charges de gestion courante : indemnités fonctions maires et adjoints, service incendie, subventions : **60 191.65 €**.
- Charges financières : intérêts d'emprunt : **11 300.00 €**.
- Charges exceptionnelles : **200.00 €**
- Amortissements Provisions : **780.00 €**
- Dépenses imprévues : réserve **20 000.00 €**
- Virement à la section d'investissement : **507 649.27 €**

Principaux postes de recettes :

- Produits des services et ventes divers : redevance camping, cantine scolaire, concessions cimetière, remboursement gestion agence postale, bascule Verchalles : **29 150.00 €**
- Impôts et taxes : contributions directes : **260 014.00 €**
- Dotations et participations : dotation forfaitaire, de solidarité, compensation taxes d'habitation, taxes foncières : **186 772.00 €**
- Autres produits de gestion courante : revenus de immeubles, location de la salle polyvalente et des gîtes : **23 000.00 €**
- Excédent de fonctionnement 2013 reporté : **347 234.92 €**

Section d'investissements

Elle s'équilibre en dépenses et en recettes à **692 227.80 €**

Principaux programmes d'investissements :

- Aménagement du bourg : 123 777.01 €
- Travaux église bénitier : 4 000.00 €
- Ecole de Couchal : 46 130.94€
- Acquisition Mobilier Matériel : 10 000.00 €
- Bâtiments communaux : 19 255.13 €
- Réseau Bois : 7 000.00 €
- Aménagement appartement (presbytère) : 1 315.60 €
- Voiries : 60 000.00 €
- Eclairage public : 4 881.91 €
- Avance Assainissement : 279 210.44 €
- Dépenses imprévues : 20 000.00 €
- Résultat reporté : 61 656.77 €
- Emprunt : 55 000.00 € (Capital – Emprunts)

Le total des dépenses d'investissement pour 2014 (hors avance assainissement) est de **413 017.36 €**.

Les dépenses non réalisées de 2013 reportées sur le budget 2014 s'élèvent à **66 438.54 €**

Recettes d'investissement :

- Emprunts et cautions : 2 000.00 €
- Subvention crépis école : 1 567.00 €
- Subvention réseau bois : 21 235.00 €
- Subvention aménagement du presbytère : 28 045.20 €
- Amortissements provisions : 780.00 €
- Produits des cessions d'immobilisations : 9 645.00 €
- FCTVA : remboursement TVA 2013 : 44 058.22 €
- Virement de la section de fonctionnement : 507 649.27 €
- Excédent de fonctionnement capitalisé : 77 248.11 €

Les recettes non réalisées de 2013 reportées sur le budget 2014 s'élèvent à **50 847.20 €**

Le conseil municipal après avoir délibéré, à l'unanimité, accepte le budget primitif 2014.

Présentation et vote du budget primitif 2014 – Assainissement :

Monsieur Le Maire procède à la présentation du budget primitif du service assainissement.

Section d'exploitation

Elle s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de **32 892.47 €**

Dépenses :

- Entretien et réparation des réseaux : 500.00 €
- Fournitures non stockables (eau, énergie) : 50.00 €
- Personnels extérieurs au service : 1450.00 €
- Reversement des taxes aux agences de l'eau : 2 700.00 €
- Virement à la section d'investissement : 23 679.47 €
- Amortissement réseaux : 4513.00 €

Recettes

Résultat reporté : 18 275.47 €
Redevances assainissement : 12 000.00 €
Opération d'ordre transfert entre section : 117.00 €
Redevance modernisation des réseaux : 2 500.00 €

Section d'investissement

Elle s'équilibre en dépenses et recettes à **661 920.80 €**

Dépenses :

Frais d'études : 10 000.00 €
Installation, matériel et ouillage tech. : 600 000.00 €
Opération d'ordre transfert entre section : 117.00 €
Opération patrimoniale en installation, matériel et ouillage tech. : 16 803.80 €
Reste à réaliser : 35 000.00 €

Recettes :

- Excédent reporté : 28 114.09 €
- Subvention : 139 625.00 €
- Autres dettes : 279 210.44 €
- Virement de la section d'exploitation : 23 679.47 €
- Amortissement réseau : 4 513.00 €
- Frais d'études : 16 803.80 €
- Reste à réaliser : 169 975.00 €

Le conseil municipal après avoir délibéré, accepte à l'unanimité le budget du service assainissement.

Vote des taux des différentes taxes :

Le conseil municipal après avoir délibéré, vote à l'**unanimité** le maintien des taux de contributions directes soit : 17.31 % pour la taxe d'habitation, 12.47 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties, 99.08 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties, 22.45 % pour la cotisation foncière des entreprises.

Les taux des différentes taxes n'ont subi aucune augmentation.

Présentation et vote des subventions aux associations :

Monsieur le Maire donne la parole à Dominique CHAVINIER, Alexandre FORESTIER et Jérôme PICARD. Après avoir effectué un état des associations et de leurs besoins, ils proposent au conseil municipal les subventions.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, vote les différentes subventions attribuées aux associations pour **un montant total de 8 000.00 €**.

Indemnité de conseil 2013 allouée aux Comptables du Trésor :

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'**unanimité**, décide d'attribuer une indemnité de conseil et de confection des documents budgétaires à Melle SAHORES Isabelle, receveuse municipale.

Tarif de la salle polyvalente :

Monsieur le Maire donne la parole à Dominique CHAVINIER, Alexandre FORESTIER et Jérôme PICARD, afin qu'ils proposent au conseil municipal, les nouveaux tarifs de locations de la salle polyvalente.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'**unanimité**, approuve les tarifs suivants à compter du 1^{er} septembre 2014 :

Location grande salle aux habitants de Vebret : 180.00 €
Location grande salle aux personnes extérieures : 250.00 €
La caution de la grande salle est portée à 250.00 €
Location petite salle des associations aux habitants de Vebret : 30.00 €
Location petite salle des associations aux personnes extérieures : 50.00 €
La caution de la petite salle est portée à 50.00 €

Le conseil municipal indique à l'ensemble de ses administrés que la location de la grande salle sera gratuite pour tous les futurs mariés habitants de la commune.

Divers investissements :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal des investissements devant être réalisés :

Débroussaileuse :

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'**unanimité**, décide de retenir le devis de Gam Vert pour un montant de 824.00 HT soit 989.00 TTC.

Panneaux de signalisation :

Le conseil municipal, après avoir délibéré, **à l'unanimité**, décide de retenir le devis de Signaloc pour un montant de 805.43 HT soit 966.52 TTC.

Tables et chaises pour l'école :

Le conseil municipal, après avoir délibéré, **à l'unanimité**, décide de retenir le devis de Simire pour un montant de 1 269.60 HT soit 1 555.12 TTC.

Aspirateurs :

Le conseil municipal, après avoir délibéré, **à l'unanimité**, décide de retenir le devis de Conforama pour un montant de 130.30 HT soit 156.36 TTC.

Ordinateur de la mairie :

Le conseil municipal, après avoir délibéré, **à l'unanimité**, décide de retenir le devis de Point Cédric Informatique pour un montant de 824.00 HT soit 988.80 TTC.

Facture Entreprise Lours :

Monsieur le Maire expose au conseil municipal, que l'entreprise Lours est en attente du règlement d'une facture de 1315.60 € TTC concernant des travaux effectués dans le cadre de la rénovation de l'appartement du presbytère. Cette facture reste impayée à ce jour pour le motif qu'aucun devis n'a été signé au préalable. Monsieur le Maire a rencontré l'entreprise Lours et a demandé des explications à l'architecte, il s'avère que les travaux ont bien été commandés et effectués dans l'urgence, l'entreprise Lours n'a pas pu transmettre le devis au préalable.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, **à l'unanimité**, décide de payer la facture de l'entreprise Lours en investissement pour un montant de 1100 HT soit 1315.60 TTC.

Centre Nationale d'Action Sociale :

Monsieur le Maire fait lecture au conseil municipal d'une délibération prise le 13 février 2009, concernant la suspension de l'adhésion de la commune au CNAS en 2009, cette délibération indique que les agents recevront en compensation une indemnité annuelle. Après vérification, il s'avère que cette indemnité a été uniquement versée aux agents en 2009. Monsieur le Maire a demandé aux agents s'ils préfèrent une nouvelle adhésion au CNAS ou les versements de l'indemnité, tous ont choisi l'adhésion au CNAS. Monsieur le Maire demande également au conseil municipal de se prononcer sur le versement de l'indemnité sur les années antérieures.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, **accepte par 10 POUR, 1 ABSTENTION (Dominique CHAVINIER)**, décide de ré-adhérer au CNAS et de verser une indemnité aux agents pour les 4 années précédentes d'un montant global de 1 800.00 €.

Horaire Agent Communal :

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Philippe DAUPHIN concernant les horaires de l'agent communal. Monsieur Philippe DAUPHIN expose au conseil municipal les nouveaux horaires.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, **à l'unanimité**, décide que l'agent communal effectuera les horaires suivants :

Semaine 1 : Du lundi au jeudi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30 et le vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 16h30.

Semaine 2 : Du lundi au mercredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30 et le jeudi de 8h à 12h et de 13h30 à 16h30.

Temps de travail Adjoint technique 2^{ème} classe :

Monsieur le Maire propose au conseil municipal, pour le bon fonctionnement de l'école les changements suivants :

- adjoint technique territorial 2^{ème} effectuée actuellement 29/35^{ème} par semaine, nouvelle situation 30/35^{ème} par semaine.

-et la possibilité pour les deux autres adjoints techniques territoriaux d'effectuer des heures complémentaires.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, **à l'unanimité**, approuve les modifications énoncées ci-dessus.

Indemnité d'exercice de missions des préfetures :

Monsieur le Maire propose au conseil municipal que la Secrétaire de Mairie bénéficie de l'Indemnité d'Exercice de Missions des Préfectures, à la place de l'Indemnité d'Administration et de Technicité. Le conseil municipal, après avoir délibéré, **à l'unanimité**, décide le versement de l'IEMP.

Commission communale des impôts directs :

Monsieur Le Maire indique que la commission des impôts doit être révisée et propose les personnes suivantes :

Membres titulaires : Richard Besson, Guy Dauphin, Edouard Seince, Jean-Pierre Galvaing, Yves Couderc, Marc Jouve.

Membres suppléants : Jean-Pierre Malbec, Jean Van Dijk, Louis Fresquet, Raphaëlle Bazan, Daniel Flagel, Jean-Marc Géraud.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, **à l'unanimité**, valide la liste des membres de la commission des impôts.

Monsieur le Maire demande à rajouter un point à l'ordre du jour, le conseil municipal accepte de rattacher le point suivant.

FEC 2014 :

Monsieur Le Maire propose au conseil municipal de déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Général afin d'obtenir une subvention pour du Fonds d'Equipement des Communes 2014. Monsieur le Maire souhaite déposer un dossier sur la voirie communale.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, **à l'unanimité**, autorise Monsieur le Maire à présenter une demande de subvention au Conseil Général, valide l'opération voiries communales et indique que les crédits nécessaires au financement ont été inscrits au budget communal.

Questions diverses :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de l'avancée du dossier assainissement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 01h30.

La secrétaire,

Valérie JUILLARD